

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

S TEMPO DNCA

(Compartiment de l'OPCVM « SAGIS INVEST » nourricier de HUGO DNCA)

(Code ISIN : FR0011538818)

SAGIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ Le compartiment nourricier « S TEMPO DNCA » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « HUGO DNCA » (FR0012637189) diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence 50% EURO STOXX 50 + 50% FTSE MTS Global 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence : 50% EURO STOXX 50 + 50% FTSE MTS Global 3-5 ans

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. La performance de l'OPCVM nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison de ses frais de gestion propres

■ Le compartiment nourricier « S TEMPO DNCA » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « HUGO DNCA » (FR0012637189)

A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « S TEMPO DNCA » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « HUGO DNCA » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

■ Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers. L'équipe de gestion focalise ainsi sa recherche sur les valeurs présentant un potentiel de revalorisation tout en ayant des fondamentaux solides (cash-flow, trésorerie, management de qualité, etc.) La part actions évolue en fonction d'éléments macroéconomiques et microéconomiques, de l'appréciation du risque de marché par les gérants et des opportunités de stock-picking.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants : Une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres comme celles des OPC est effectuée en fonction de critères quantitatifs (performance, analyse des risques, frais,...) et qualitatifs (secteur d'activité, perspectives d'activité des sociétés, société de gestion de portefeuille, gérant et process pour les OPCVM et FIA). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et peut s'écarter selon les périodes de la composition de l'indicateur.

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux la société de gestion ne recourt pas systématiquement, pour fonder ses décisions de gestion, à des notations émises par des agences de notation et procédera à sa propre analyse.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 0 à 60% aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs dont :

o De 0 à 60% en actions de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne,

o De 0 à 5% aux marchés des actions de pays émergents,

o De 0 à 20% aux marchés des actions de sociétés de petite capitalisation boursière (inférieure à 1 milliard d'euros).

- De 20 à 100% en instruments de taux souverains (hors obligations convertibles), du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés dont :

o De 0 à 40% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion et/ou celle des agences de notation, ou non notés.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger (dont des ETF) et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM n'interviendra pas sur des instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 +5.

- De 0 à 25% en obligations convertibles,

- De 0 à 20% au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Dans la limite de 20% de son actif net, le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés (futures, forwards de change) à titre de couverture et/ou exposition du portefeuille. Le FCP ne recourt pas à des instruments financiers dérivés à des fins de surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi ouvré à 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du vendredi.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse. Dans ce cas, elle est calculée la veille.

Lorsque le jour de centralisation des souscriptions / rachats du fonds maître est un jour férié en France ou jour de fermeture de Bourse, la centralisation des souscriptions / rachats du fonds nourricier sera, uniquement dans ce cas, la veille du jour de centralisation des souscriptions / rachats, c'est-à-dire le mercredi à 16h.

En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année; cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître :

Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à 12h auprès du centralisateur CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour du vendredi. En cas de jours férié légal en France (au sens de l'article 3133-1 du code du travail) ou en cas de jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA), les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés la veille ouvrée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

INDICATEUR SYNTHETIQUE SUR LA VOLATILITE HISTORIQUE

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et de taux, via son OPCVM maître, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : Via l'OPCVM maître :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le compartiment peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachats importants, l'OPCVM maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts présentés par SAGIS AM. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées dans le paragraphe ci-dessus « Conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement ».

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

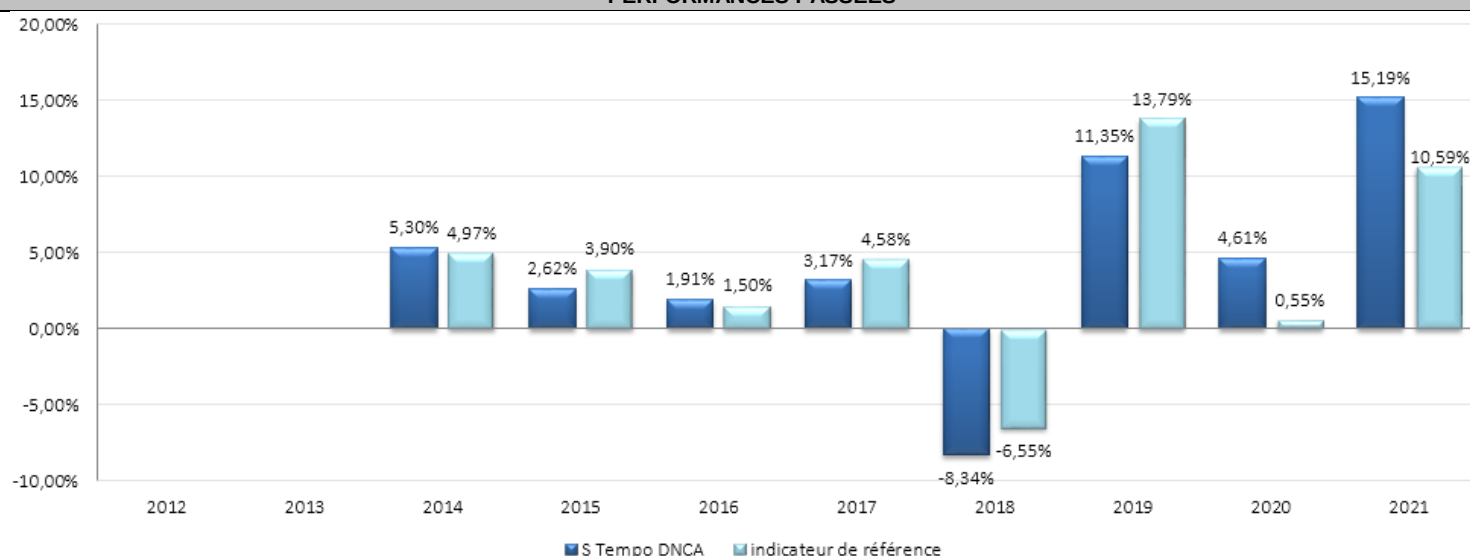
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,77% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021 et inclut les frais supportés dans l'OPCVM maître avant la mutation. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.sagis-am.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du compartiment est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence (50% EURO STOXX 50 + 50% FTSE MTS Global 3-5 ans (code EMTXBRT)) est calculée dividendes et coupons réinvestis.

- DATE DE CREATION DU FONDS : 11/10/2013

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Le compartiment géré en titres en direct depuis sa création devient un compartiment nourricier de l'OPCVM « HUGO DNCA » à partir du 12/06/2015. Les performances réalisées antérieurement à ce changement de structure ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. 25/07/2017 : Changement de stratégie de gestion.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce Document d'Information Clé pour l'Investisseur décrit un compartiment d'un OPCVM. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP SAGIS INVEST.

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

■ LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE NOURRICIER ET SUR LE MAITRE (DICI-règlement/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SAGIS ASSET MANAGEMENT

72, Avenue Victor Hugo – 75116 – PARIS.

Tél : 01 76 62 26 22

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

■ LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM CAR IL EST UN COMPARTIMENT : www.sagis-am.com.

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site internet : www.sagis-am.com.

La responsabilité de SAGIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAGIS Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022